



REPUBLIQUE DU BENIN

♦♦♦♦♦♦♦♦

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

♦♦♦♦♦♦♦♦

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

♦♦♦♦♦♦♦♦

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
(F.A.S.E.G)

♦♦♦♦♦♦♦♦

**MEMOIRE DE FIN DE FORMATION DU CYCLE 1 POUR L'OBTENTION
DU DIPLOME DE LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCES ECONOMIQUES**

OPTION : ECONOMIE

Spécialité : Economie et Finance de la Collectivité Locale (EFCL)

THEME :

**Contribution de la fiscalité locale dans la mobilisation des
ressources pour le financement des collectivités locales au
Bénin : Cas de la commune d'Abomey Calavi**

Présenté par :

ATCHAWE Maurice & DEDEWANOU Romuald

Sous la direction de :

Hilaire G. HOUENINVO

Composition du jury

Président : Dr HOUNGBEDJI Honoré

Membres

1. M. KOUGBE Jean-Marie

2. M. ZANMENOU Guérin

Soutenu le 22 janvier 2021

Année académique 2019-2020

AVERTISSEMENT

La faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG) n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Dédicace1

Je dédie ce présent rapport à mes parents qui m'ont toujours soutenu

Daignez retrouver ici le fruit de vos efforts

Maurice ATCHAWÉ

Dédicace 2

A mon père Georges DEDEWANOU et ma mère Aline HOUNSINO, à mes
frères et sœurs, à mes bienfaiteurs et à mes amis

Daignez retrouver ici le fruit de vos efforts

Remerciements

Ce mémoire ne serait devenu une réalité sans les conseils, concours et actions des uns et des autres. C'est pourquoi nous nous faisons le devoir d'exprimer tous nos remerciements:

- A l'éternel Dieu tout puissant, toi qui dans ton infini bonté a guidé nos pas et éclairé nos chemins, sans ta volonté, ce travail n'aurait pas pu aboutir. Gloire te soit rendue maintenant et à jamais ;
- Au Professeur agrégé en Sciences Economiques Denis ACCLASSATO, doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion ;
- A notre maitre de mémoire, Enseignant chercheur en Sciences Économiques à UAC. Hilaire G .HOUENINVO ;
- A tout le corps Enseignant de la FASEG en général et ceux de l'Economie et Finance des Collectivités Locales en particulier pour la formation reçue. Nous garderons en mémoire la bonté de tous ;
- Aux honorables membres de jury, nous témoignons d'ores et déjà notre profonde gratitude pour la patience dont ils sauront faire montre au cours de la lecture de ce mémoire et surtout pour avoir accepté et siégé dans le jury. Nous les remercions d'avance pour les critiques et suggestions qui, à coup sûr, nous permettrons de rehausser la qualité de ce travail de recherche ;
- A nos camarades et à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué de diverses manières à l'aboutissement de ce travail, soyez en remerciés.

Liste des sigles et abréviation

CIPE	: Centre des Impôts des Petites Entreprises
CPS	: Centre de Promotion Social
CS	: Circonscription Scolaire
CSAF	: Chef de Service des Affaires Financières
DDI	: Direction Départementale des Impôts
DGAT	: Direction Générale de l'administration Territoriale
DGID	: Direction Générale des Impôts et du Domaine
DGPRC	: Direction Générale des Politiques Régionales et de la Cohésion
DGTCP	: Direction Générale du trésor et de la Comptabilité Publique
DHD	: Développement Humain et Durable
DSRP	: Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté
ENAM	: Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature
FASEG	: Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
FCFA	: Franc de la Communauté française d'Afrique
FFOM	: Forces, faiblesses, opportunités menace
IGR	: Impôt Général sur le Revenu
IS	: Impôt sur les Sociétés
PDC	: Plan de Développement Communal
PTF	: Partenaires Technique et Financiers
RF	: Recettes des Finances
RLP	: Ressources Locales Propres
RP	: Receveur Percepteurs
SAF	: Service des Affaires Financières
SBEE	: Société béninoise d'Energie Electrique
SDEAT	: Service des Domaines, de l'Environnement, et de L'Aménagement du Territoire.
SDH	: Service Départemental de l'Hydraulique
SEA	: Service des Eaux et Assainissements
SECCID	: Service de l'Etat-Civil, Communication, Information, et Documentation
SONACOP	: Société National de Commercialisation de Produits Pétroliers
SONEB	: Société Nationale des Eaux du Bénin
SPDE	: Service de la Planification et du Développement Economique
SPDL	: Service de la Planification et du Développement Local
SRFM	: Service des Ressources Financières et du Matériel
ST	: Service technique
TP	: Travaux Pratiques
TV	: Taxe de Voirie
TVA	: Taxe sur Valeur Ajoutée
UAC	: Université d'Abomey Calavi
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Liste des Graphiques

Graphique 1: Evolution du taux d'achèvement dans le primaire	11
Graphique 2: Evolution du taux d'abandon dans l'enseignement primaire	11
Graphique 3: Evolution comparée des impôts directs et indirects (tableau annexe 2).....	40
Graphique 4: Evolution des prévisions et réalisations des impôts locaux	41
Graphique 5: Evolution comparative des recettes budgétaires et fiscales (tableau annexe 4)	44
Graphique 6: L'évolution des ressources mobilisées et besoins de financement (tableau annexe 5).	45
Graphique 7: Evolution de l'excédent des recettes de fonctionnement (tableau annexe 6)	46
Graphique 8: Evolution de l'excédent des recettes d'investissement (tableau annexe 7)	47

Résumé

L'objectif de cette recherche est d'étudier la part de la fiscalité locale dans la mobilisation des ressources financières de la commune d'Abomey-Calavi pour un développement durable. L'utilisation de la statistique descriptive à travers les graphiques et l'analyse de la corrélation entre les recettes budgétaires et les recettes fiscales sur la période de 2014 à 2018 montre d'une part que les recettes fiscales contribuent faiblement dans la mobilisation des recettes budgétaires dans la commune d'Abomey-Calavi et montre d'autre parts que le niveau de mobilisation des ressources permet à la commune d'Abomey-Calavi de satisfaire ses besoins de financement. Il urge donc qu'une politique de recensement et de valorisation des ressources naturelles soit promue afin d'augmenter les recettes de la commune, car elles rapportent des revenus patrimoniaux.

Abstract

The main objective of the study is to examine the share of local taxation in mobilizing financial resources of the Common Abomey Calavi for sustainable development. The use of descriptive statistics through charts and graphs and analysis of the correlation between budget revenues and tax revenues over the period 2014-2018 shows that tax revenues contribute little in the mobilization of budget revenues in the Abomey-Calavi common and also shows furthermore that the resource mobilization level allows Abomey-Calavi commune to meet its financing needs. So it is urgent that a census policy and development of natural resources is promoted to increase the revenue of the municipality, as they relate to capital income.

Sommaire

Introduction	1
CHAPITRE I : 4CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE, RESTITUTION DES OBSERVATIONS.....	4
SECTION 1 : cadre institutionnel de l'étude.....	5
CHAPITRE II: CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGEIQUE DE RECHERCHE	19
SECTION 1 : Cadre théorique de l'étude.....	20
SECTION 2 : La revue de la littérature et méthodologie de recherche.....	23
CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS, VALIDATIONS DES HYPOTHESES ET SUGGESTIONS	38
SECTION 1 : Présentation et analyse des résultats	39
SECTION II : Validation des hypothèses et suggestions	48
CONCLUSION GENERALE	50
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	52
ANNEXES	a
Table des matières	f

Introduction

En Afrique, depuis quelques années les questions de financement des entités publiques couvrent une importance particulière. Ceci en raison du désengagement progressif de l'Etat des secteurs productifs de l'économie. Ce désengagement s'inscrit dans un mouvement général de rationalisation et de transparence en matière de gestion des finances publiques. Ce qui se traduit, pour les dirigeants, par l'application effective des principes de la bonne gouvernance. Par conséquent, il s'est avéré nécessaire de procéder à la redistribution des rôles au sein de l'appareil étatique. Cette redistribution de rôles nécessite que soient clairement identifiés les domaines de compétences de chacun des secteurs. C'est ainsi que La République du Bénin, à l'instar des autres pays en voie de développement de la sous-région Ouest-africaine, avait expérimenté plusieurs modèles de développement axés sur la déconcentration du pouvoir central avant d'opter pour la démocratisation, la bonne gouvernance et la décentralisation en février 1990.

L'exercice de la démocratie à la base à travers la décentralisation, recommandée par la Conférence des forces vives de la nation de février 1990, est devenu une réalité depuis l'installation des premiers conseils communaux en février 2003. La décentralisation est en effet le système d'administration qui permet à une collectivité humaine de s'administrer elle-même sous le contrôle de l'Etat en la dotant de la personnalité juridique, d'autorité et de ressources propres. Le problème majeur qui se pose alors, est, sans aucun doute, celui de la mobilisation des ressources pour le développement des collectivités locales. Le budget communal étant tributaire des recettes fiscales, il s'avère nécessaire que la fiscalité locale et l'économie s'harmonisent en vue d'une bonne couverture des charges publiques communales. L'autonomie financière projetée pour les

collectivités locales doit d'abord être axée sur leur capacité de la maîtrise des ressources fiscales. En effet, ces collectivités ne peuvent organiser leur finance que grâce à la fiscalité locale qui constitue un élément déterminant de leurs ressources. L'impôt doit assurer à l'Etat donc aux communes des recettes suffisantes. Ce principe revêt une importance capitale dans un pays en développement comme le Bénin dont le budget est essentiellement fiscal. En tout état de cause, les impôts locaux apparaissent comme un instrument stimulateur du dynamisme économique mise au service des élus locaux en vue d'une amélioration des conditions de vie de leurs habitants. Sur ce point, la commune doit mettre en œuvre des stratégies appropriées lui permettant d'optimiser les recettes fiscales. Ainsi, il revient désormais aux élus locaux la charge de la mobilisation des ressources financières suffisantes pour soutenir leur plan de développement local.

Dans cette dynamique de réforme, les impôts locaux apparaissent comme un instrument de simulation du dynamisme économique mis au service des élus locaux en vue d'une amélioration des conditions de vie de leurs populations. Dans un tel contexte, quelle pourrait être la contribution des impôts locaux dans le financement du développement local dans la commune? C'est pour mieux appréhender l'apport de ces impôts dans le processus de développement local, que nous nous proposons d'effectuer nos recherches sur le thème : « ***Contribution de la fiscalité locale dans la mobilisation des ressources pour le financement des collectivités locales au Bénin : Cas de la commune d'Abomey-Calavi*** ».

Pour réussir ce travail, la démarche s'articulera autour de trois (03) différents. Chapitres. Dans un premier, nous étudierons le cadre institutionnel de l'étude. Le deuxième portera sur le cadre théorique et la méthodologique de la

recherche. Le dernier chapitre quant à lui sera consacré à la présentation et analyse empirique des résultats, à la vérification des hypothèses et aux recommandations de l'étude.

**CHAPITRE I :
CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE, RESTITUTION DES
OBSERVATIONS**

Ce présent chapitre est consacré à l'étude générale du cadre physique et humain du lieu de recherche.

SECTION 1 : cadre institutionnel de l'étude

Il s'agira ici de localiser la commune d'Abomey-Calavi et de présenter sa situation socio- économique.

Paragraphe 1 : Localisation et situation socio-économique de la commune d'Abomey-Calavi.

A- Présentation de la situation géographique

A la suite de la réforme territoriale régie par la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale, la commune d'Abomey-Calavi n'est plus une sous-préfecture mais fait partie désormais des dix-huit (18) communes que comptent le département de l'Atlantique.

Elle est située dans la partie sud de la république du Bénin. Elle est limitée au Nord par la commune de Zè, au Sud par l'océan Atlantique, à l'Est par les communes de Sô- Ava et de Cotonou, à l'Ouest par les communes de Tori-Bossito et d'Ouidah. Elle est dotée de soixante-dix (70) villages et quartiers de ville repartis en neuf (09) arrondissements que sont : Abomey-Calavi centre, Akassato, Glodjigbé, Hêvié, Kpanroun, ouédo, Togba et Zinvié.

Elle renferme une population élevée à 307745 habitants, soit une densité moyenne de 571 habitants/km², avec un taux d'accroissement de 5,84 % en milieu urbain et 2,89 % en milieu rural. Cette population est inégalement répartie dans les neuf (9) arrondissements. En effet, **74.12%** de cette population est concentrée dans les centres urbains qui sont essentiellement : Godomey, Hêvié, et Abomey-Calavi Centre ; l'autre partie soit les 25.88% sont installées dans les autres six (6) arrondissements. L'arrondissement de Godomey concentre à lui seul 49.86% de la population de la commune soit à peu près sa moitié. En revanche, les arrondissements de Kpanroun (2.41%), Ouédo (3.27%), sont les

moins peuplés. Une forte proportion, **soit 51.37%, de la population a une tranche d'âge comprise entre 10 à 59 ans avec une importante représentativité des femmes. Le taux d'accroissement de la population est 9,30%**, soit deux fois plus élevé que celui du département Atlantique qui est de 4,23% et trois fois plus élevé que celui de la population Béninoise 3,25 %. L'ethnie dominante dans la commune est le Aïzo, mais les migrations récentes ont permis l'installation d'autres ethnies comme les Fon, les Toffins, les Yorubas, les Nagos, les Gouns et autres. Les religions les plus pratiquées sont le christianisme, les religions traditionnelles, l'islam. La commune s'étend sur une superficie de 539 km² représentant 0,48% de la superficie du Bénin, elle est connue comme étant la commune la plus vaste du département de l'Atlantique car elle occupe plus de 20% de la division territoriale départementale. Elle dispose également d'un cours d'eau qui s'étend sur une surface de 98 Km et d'une forêt sacrée de 580 hectares.

B- Présentation de la potentialité économique et patrimoniale

Les activités créatrices de richesses dénombrées dans la commune se présentent comme suit : Agriculture, Pêche, Transformation des produits agricoles, Élevage, Industrie, Commerce, Artisanat, Tourisme et hôtellerie. Elles représentent les secteurs économiques générateurs d'emplois et de revenus de la commune d'Abomey-Calavi. Ces différentes activités peuvent se regrouper en trois catégories communément appelées «branche d'activité économique». Nous allons exposer le contenu de chaque pôle de richesse énuméré supra.

a- Secteur primaire

➤ Agriculture

L'un des sous-secteurs de production de richesses sur lequel repose l'économie locale est l'agriculture. Abomey- Calavi est la première commune productrice de l'ananas (**CeRPA, 2009**), ce dernier fait l'objet de diverses transactions

commerciales pour l'exportation et une faible quantité pour la transformation locale. Cependant, on remarque depuis ces dernières années que la dynamique urbaine fait abaisser l'effectif des actifs dans le secteur agricole. En effet, ils ne représentent **que 10,6%** des actifs car le nombre de ménages agricoles est de 9 403 pour une population de 54 911 dont 11 638 hommes et 12 885 femmes (CeCPA, 2010). La superficie moyenne disponible par actif est de 0,75 ha/tête d'habitant, alors que seulement 0,55 ha/tête est exploitée. La rareté et la cherté de la main d'œuvre embarquée par le phénomène de Zémidjan, en est la principale cause de non disponibilité des habitants pour la production agricole.

b- Secteur Secondaire

➤ L'industrie

Comme l'a affirmé le PDC 2012 -2016, Le secteur secondaire est un chaînon presque inexistant ou insignifiant, comme dans presque tout le pays. Les entreprises industrielles se limitent à quelques transformations agro-alimentaire et artisanale et de petites unités de PME. Toutefois, il est à noter qu'elles emploient environ **18,2 %** de la population active de la commune. Elles sont à l'étape embryonnaire. On y retrouve quelques unités de productions et de transformations du manioc en ses dérivés, des scieries, des boulangeries ; aussi une usine de fabrication de farine pour bébé et une usine d'engrais. L'industrie minière, l'industrie alimentaire et les autres formes de besoins industriels d'une urbanité sont bien des potentiels non exploités par la commune d'Abomey-Calavi. Or, sa proximité, son appartenance au Grand Cotonou constituent pour elle une opportunité de développement du secteur industriel.

c- Secteur Tertiaire

➤ Le commerce

Le développement du commerce négligeable dans la commune, cependant il est suffisamment diversifié. C'est un secteur hypertrophié, comme partout ailleurs

dans le pays. Le commerce est principalement informel et exercé par de petits commerçants, à faible revenu, qui s'investissent dans la vente en gros et surtout en détail des produits agropastoraux (Maïs, Patate, manioc, igname, riz, etc.) Des produits de transformation ('Sodabi", Boisson locale, 'gari" ou farine de manioc etc.) Des produits pétroliers (Essence frelatée, Gas-oil, pétrole, huile à moteur, etc.). L'une des plus grandes possibilités dans ce domaine est la présence des structures de micro-finances qui apportent leur soutien financier aux femmes. Malgré son développement négligé, le commerce constitue la première activité économique de la commune, il est exercé par une population active qui s'élève à **36.2%** de la population totale.

➤ **L'Artisanat**

Les artisans de production d'objets d'art et les artisans de services sont les éléments moteurs du secteur artisanal. Les premiers, peu nombreux, préfèrent s'installer dans les communes avoisinantes qui, relativement, présentent une plus forte possibilité d'accroissement de richesse, par exemple la commune de Cotonou. On note, la délocalisation de la production artisanale de la commune d'Abomey -Calavi en faveur de ses communes limitrophes. Les seconds, très diversifiés regroupent les maçons, les peintres, les bouchers, les charcutiers, les boulangers, les soudeurs, les mécaniciens, les couturiers, les cordonniers, les ébénistes, les décorateurs, les esthéticiennes, les coiffeurs et les photographes.

➤ **Tourisme et l'hôtellerie**

Il est à noter qu'outre les palais royaux de Calavi et de Hêvié, les forêts sacrées, les couvents, la façade maritime, que constituent des atouts et des sites à valoriser à des fins touristiques, le projet de développement touristique de la route des pêches dans la commune renforcera son potentiel aux attraits touristique. Aussi, la promotion de l'écotourisme est également une opportunité pour la conservation durable de différentes forêts sacrées de la commune.

En ce qui concerne le secteur hôtelier, la proximité de Cotonou limite les possibilités de son développement. Sur ce, nous notons une inexploitation des sites touristiques de la commune d'Abomey-Calavi.

d- Autres potentialités socio-économique de la commune : Au plan de l'Organisation de la Société Civile (OSC).

Une multitude d'organisations constituent les acteurs de la société civile de la commune. On peut citer : l'Union Communale des Producteurs (UCP), les Groupements Féminins (UCGF), les Comités de Gestion de Santé (COGEA), les Associations des Parents d'Elèves (APE, CAPE), les associations ou groupes d'entraide, les ONG et quelques partis politiques. On peut également citer, le regroupement des femmes des marchés du Benin qui ne cesse de se battre pour que les marchés restent de véritables vecteurs de développement des localités.

□ **Au Plan d'Assistance et suivi de la population vulnérable**

Parmi les efforts d'assistance aux personnes vulnérables dans la commune en 2009, on peut retenir les éléments suivants :

- 10 filles inscrites dans les espaces d'écoute ;
- 45 enfants bénéficiaires de l'éducation alternative;
- 01 personne âgée suivie;
- 15 conflits conjugaux réglés;
- 04 handicapés moteurs encadrés ;
- 01 handicapé sensoriel suivi ;
- 447 orphelins et enfants vulnérables suivis

➤ **Au Plan de la protection sociale**

La commune dispose d'un Centre de Promotion Sociale (**CPS**), malheureusement cette dernière est dépourvue de tout équipement pouvant lui servir. La commune dispose également des centres pour les handicapés et les enfants, peu

fonctionnels durant ces dernières années. On peut citer : SOS-Village d'Enfants, Regard d'Amour et Équilibre Bénin pour les handicapés physiques, etc.

La commune dispose d'un Centre de Promotion Sociale (**CPS**), malheureusement cette dernière est dépourvue de tout équipement pouvant lui servir. La commune dispose également des centres pour les handicapés et les enfants, peu fonctionnels durant ces dernières années. On peut citer : SOS-Village d'Enfants, Regard d'Amour et Équilibre Bénin pour les handicapés physiques, etc.

□ Au Plan de la Culture et sports

Le niveau d'infrastructures et d'équipements culturels et sportifs est faible. Sur neuf arrondissements, seuls deux arrondissements (Abomey-Calavi et Akassato) disposent d'une maison des jeunes et de la culture. En ce qui concerne les infrastructures sportives, chaque arrondissement dispose d'un terrain de sport non aménagé. La commune ne dispose pas également de jardins publics et de parcs urbains. La plupart des travaux de lotissement n'ont pas prévu non plus **de réserves** foncières destinées à recevoir ces équipements.

➤ Au plan de la Santé et lutte contre les maladies

La commune abrite un hôpital de zone, elle compte un centre de santé (CsCom) et tous les arrondissements disposent d'au moins un centre de santé. La commune est également dotée d'un dispensaire isolé et de 14 dépôts pharmaceutiques.

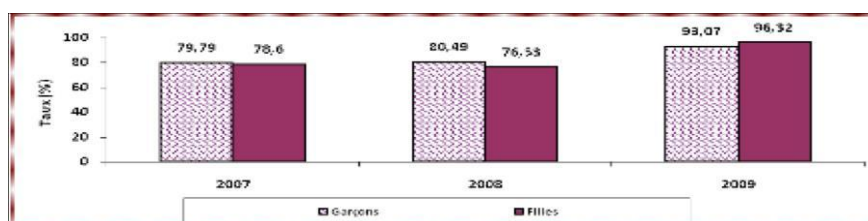
□ Au plan de l'éducation

En 2010 on dénombrait dans l'enseignement public 830 classes en matériaux définitifs et

135 en matériaux précaires qui représentent environ 33% du total des classes construites. Depuis l'avènement de la mesure de gratuité de l'enseignement primaire intervenue en 2006, conformément à la décision d'exonération partielle et progressive des frais de scolarité dans l'enseignement primaire, le Taux Brut de Scolarité (TBS) au primaire à l'échelle nationale a atteint 109,1% en 2009-

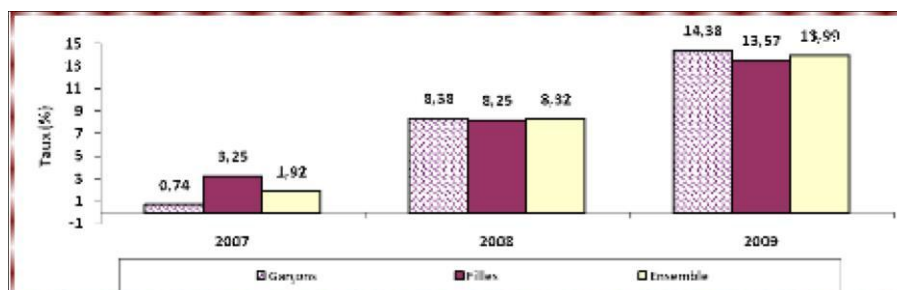
2010, cette augmentation représente 5,1 points par rapport à l'année 2007-2008. Dans la Commune d'Abomey-Calavi, ce taux s'est élevé en 2008-2009 à **142,04%** (142,33% pour les filles et 141,76% pour les garçons). Toutefois, l'augmentation du niveau de participation n'empêche pas le taux d'abandon et d'achèvement entre filles et garçons soit disproportionnel. On peut ainsi les présenter à partir de ces graphes :

Graphique 1: Evolution du taux d'achèvement dans le primaire



Source : TBS 2009, DDEMP ATL 2010

Graphique 2: Evolution du taux d'abandon dans l'enseignement primaire



Source : TBS 2009, DDEMP ATL 2010

Entre autres, la commune d'Abomey-Calavi abrite également la première Université du Bénin. Au cours de l'année académique 2005-2006, un effectif de 33 288 étudiants ont été inscrits dans les différentes facultés et écoles sur le Campus d'Abomey-Calavi dont 7 974 filles (24,00 %) et 25 314 garçons (76,00 %). Le nombre d'enseignants au titre de l'année académique 2005-2006 s'élève à 562.

Paragraphe 2 : La Mission et l'organisation fonctionnelle et administrative de la Mairie d'Abomey-Calavi

Nous envisageons de faire ressortir les différentes attributions légales de la commune, tout en présentant les grands axes d'activités de la mairie, dans un premier temps, et dans un second temps nous présenterons l'organisation administrative de la mairie d'Abomey - Calavi.

A - Attribution et fonctionnement de la Mairie a- Attributs

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi n^o 97-029, la commune à travers le conseil communal et le maire, dispose de compétences qui lui sont propres en tant que collectivité territoriale décentralisée pour les affaires concernant les domaines ci-après :

- ☐ Le développement local, l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme ;
- ☐ Les informations, l'équipement et les transports ;
- ☐ L'environnement, l'hygiène et la salubrité ;
- ☐ L'enseignement maternel et primaire ;
- ☐ L'alphabétisation des adultes ;
- ☐ La santé, l'action sociale culturelle;
- ☐ Les services marchands et les investissements économiques.

Ainsi, En se référant à la vision nationale « *Le Bénin est, en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social* », la mairie a ainsi formulée la sienne :

«*Abomey-Calavi est, en 2022, une Commune unie, à gouvernance concertée, à économie compétitive où la sécurité et le bien-être social sont assurés et les atouts touristiques valorisés*».

b-Modalités de fonctionnement

La Mairie d'Abomey-Calavi fonctionne généralement à travers ses principales

activités :

- ☐ L'Administration générale des activités économiques, culturelles et politiques de la commune ;
- ☐ L'établissement des pièces relatives à l'état civil à savoir : Acte de mariage, Acte de naissance, la carte d'identité, la légalisation, etc.
- ☐ La gestion des affaires foncières et de l'urbanisme ;
- ☐ Prestation de services ;
- ☐ Gestion de l'environnement.

B- Présentation de l'organisation administrative de la Mairie d'Abomey - Calavi

L'administration de la commune d'Abomey-Calavi est régie par l'arrêté n° 21/0250CAG/SG/SAG du 02 Mai 2007 portant création, et fonctionnement des services de la commune d'Abomey-Calavi. Elle comporte : les organes délibérants et exécutifs de la commune et les services administratifs.

a- Les organes délibérants et exécutifs de la commune

A ce niveau, nous parlerons des attributions du conseil communal et du rôle de la commune.

☐ **L'organe délibérant de la commune.**

L'actuel conseil communal d'Abomey-Calavi, installé en septembre 2008, compte trente-sept (37) membres dont cinq (05) femmes. Dirigé par le maire, assisté de ses adjoints, il comporte treize (13) commissions au nombre desquelles, les trois (03) permanentes prévues à l'article 36 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, à savoir :

- la commission des affaires économiques et financières ; - la commission des affaires domaniales et environnementales ; - la commission des affaires sociales et culturelles.

Le dit conseil communal tient quatre sessions ordinaires par an. Il se réunit en session extraordinaires chaque fois que le maire le juge utile, lorsqu'une demande motivée lui est faite par la majorité absolue des membres du conseil, ou en cas de prescription de l'autorité de tutelle.

➤ **L'organe exécutif : le Maire**

En sa qualité d'organe exécutif de la commune, et en conformité avec les articles 63 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en Républiques du Bénin, le Maire se charge :

- De l'établissement de l'ordre du jour des séances du conseil, de la coordination des activités du conseil communal ;
- De la rentrée des impôts, taxes et droits communaux ;
- De la détermination du mode d'exécution des travaux communaux ;
- Et de la présentation de la commune en justice, de même que dans la passation des contrats .Il est l'ordonnateur du budget de la commune : il le prépare et l'exécute.

Par ailleurs, le Maire est l'officier d'état civil de police judiciaire et l'officier de police administrative. Sous le contrôle du conseil communal, il est chargé de :

- de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire en conséquence, les actes conservatoires de ses droits ;
- de gérer les revenus de la commune et de suivre les établissements communaux ;
- de suivre l'évolution des finances locales.

Tableau1 : Répartition du personnel communal selon le statut, le sexe et la catégorie

Statut	Permanent	Contractuel	Total	%
Catégorie				
A	4	14	18	5,9
B	11	31	42	13,7
C	18	40	58	19,0
D	47	88	135	44,1
E	9	44	53	17,3
Total	89	217	306	100,0
Sexe				
Homme	48	173	221	72,2
Femme	41	44	85	27,8
Total	89	217	306	100,0

Source : Direction des Ressources, Mairie d'Abomey-Calavi, 2011

b- Les services administratifs de la commune

➤ Les services communaux

Conformément aux articles 3 et 4 de l'arrêté n° 21/025/C-AC/SG/SAC du 02 Mars 2007 portant création, organisation, attribution et fonctionnement des services de la Mairie d' Abomey-Calavi, les services communaux se composent comme suit :

- le secrétariat particulier ;
- la cellule de communication et du protocole ;
- le contrôle de gestion interne ;

- le conseil juridique ;
- les chargés de mission ;
- le secrétariat des adjoints au Maire ;
- la cellule de passation des marchés,
- le secrétariat Général ;

Et, quatre (4) Directions Techniques qui constituent également les services communaux, que sont :

- la Direction des Ressources(DR) ;
- la Direction des Services Techniques (DST) ;
- la Direction du Développement Local et de la Promotion Economique(DD LPE)
- la Direction des services à la population(DSP). Dans le cadre de la réalisation de ce travail, il a été ciblé deux Directions de la Mairie pour nos recherches. IL s'agit de la Direction du Développement local et de la Promotion Economique(DDPLE) et de la Direction des Ressources (DR).

➤ Les services infra-communaux

Au terme de l'article 3 de l'arrêté communal, n° 21/025/C-AC/SG/SAC du 02 Mars 2007, les services infra-communaux regroupent les services déconcentrés créés au niveau de chaque arrondissement. Ce sont les services de l'Etat qui sont sur le territoire de la commune et qui collaborent avec le maire, dans le cadre de l'assistance-conseil.

La liste des services déconcentrés recensés dans la commune se présente comme suit :

- Circonscription Scolaire (CS) 1 (Calavi centre), 2 (Godomey) 3 (Zinvié)
- Hôpital de la zone sanitaire Abomey-Calavi / Sô Ava
- Le Tribunal de 2^{ème} Instance de Calavi

- Centre de Santé Communal d'Abomey-Calavi
- Centre de Promotion Sociale (CPS)
- Service de la SONEB
- Service de la SBEE
- Direction Départementale de l'Hydraulique Atlantique et Littoral
- Centre Régional de la Promotion Agricole (CeRPA) Atlantique Littoral
- Centre Communal de la Promotion Agricole (CeCPA)
- Inspection Forestière Atlantique Littoral
- Section Communale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (SCEPN)
- Commissariats de Police
- Recette des Impôts
- Centre des Impôts des Petites Entreprises (CIPE 1 et 2)
- Recette Perception
- Brigades de Gendarmerie
- Le Service des Sapeurs-Pompiers
- Services de la Poste
- Service de BENIN TELECOM

Certains services déconcentrés de la commune sont logés dans des locaux dégradés ou en cours de dégradation et ne disposent pas souvent de matériels de travail adéquats (informatiques, roulants,... etc.).

L'équipement de ces services déconcentrés relève de la compétence de l'État central. Il est possible pour la mairie en fonction de ses aspirations et orientations de développement, de contribuer à rendre plus opérationnels certains services intervenant dans des secteurs relatifs aux domaines de compétence de la Commune.

Par ailleurs, il n'existe pas un cadre de concertation entre la commune et les services déconcentrés afin d'échanger sur les actions à mener et les appuis éventuels de ces services. Toutefois, certains de ces services aident la mairie pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à son développement. Il s'agit de la recette perception (R-P), de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique(DGTCP), du Centre des Impôts et des Petites Entreprises(CIPE) et de la Direction Générale des Impôts et Domaines.

**CHAPITRE II:
CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE
RECHERCHE**

Ce chapitre présente dans une première section le cadre théorique de l'étude et en seconde section fait par du cadre méthodologique de la recherche.

SECTION 1 : Cadre théorique de l'étude

Paragraphe1 : Problématique et intérêt de l'étude

A- Problématique

Dans le souci d'asseoir les bases d'une démocratie de proximité, le Bénin a opté pour la décentralisation qui est un moyen d'impulser le développement local à travers une large participation des citoyens à la gestion des affaires de leurs Communes. La décentralisation appelle au changement de comportement des populations, qui désormais doivent apprendre à compter sur elles-mêmes.

Dès lors, le Bénin s'est engagé dans une dynamique de globalisation de la réforme de l'Etat et de son administration publique dans son rôle d'orientation, de protection, de promotion et d'impulsion du développement guidé par le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) publié en 2002. De ce fait le Bénin a mis en place depuis 1990 une démocratie libérale et un Etat de droit, en se dotant notamment d'une contribution et d'un système politique multipartite et d'une politique libérale.

Face à un faible niveau de revenu national, à la faiblesse de l'épargne globale et à une insuffisance des ressources naturelles, les ressources sur lesquelles les collectivités locales comptent pour répondre aux besoins de financement de leur localité, sont-elles assurées de manière permanente et évidente ? Si non, quelles seront alors les ressources sur lesquelles elles doivent désormais compter dans l'environnement incertain que constituent les recettes de la section d'investissement? L'équilibre du budget communal s'avère nécessaire et ceci partant d'un effort de ressources internes, celles qui dans l'état actuel de nos collectivités sont essentiellement fiscales.

En effet, à l'image du budget de l'Etat, les budgets communaux sont essentiellement fiscaux au Bénin ; ce qui suppose que l'assiette de l'impôt soit

considérablement élargie pour une mobilisation optimale de ressources fiscales indispensables au financement des projets inscrits. Alors, il importe d'appréhender la matière imposable dans toute sa globalité et sa diversité. De ce point de vue la commune d'Abomey-Calavi ne manque pas sûrement de matières imposables. Elle dispose en effet, de par sa position géographique, d'un gisement foncier important ; productif de ressources. Si la commune pouvait se doter d'un cadre cadastre, en outre, en ce qui concerne les taxes professionnelles, une action dynamique fondée entre autres, sur un effet de recensement, de sensibilisation des acteurs, les activités économiques et culturelles permettront sûrement une mobilisation de ressources nouvelles.

Il s'avère important de noter que la maîtrise des finances est une composante essentielle de l'autonomie financière accordée par le pouvoir central aux collectivités locales. Les élus locaux doivent faire asseoir dans leur localité une bonne politique fiscale basée sur la maîtrise des difficultés de la fiscalité locale et la recherche de solutions réalistes. Pour connaître donc la situation actuelle des recettes budgétaires à la viabilité des communes en générale et celle d'Abomey-Calavi en particulier, nous avons jugé opportun de réfléchir sur le thème : **«Apport de la fiscalité locale dans la mobilisation des ressources pour le développement local au Bénin : cas de la commune d'Abomey-Calavi»**. La présente recherche devra alors répondre aux principales questions de recherches suivantes :

Quelle est la contribution de la fiscalité locale dans la mobilisation des ressources pour le financement du développement de la commune d'Abomey- Calavi ?

Cette question principale se subdivise en deux sous questions à savoir :

- Quelle est la contribution des recettes fiscales dans les recettes budgétaires de la commune d'Abomey-Calavi ?
- Quelle est le niveau des ressources mobilisées par rapport aux besoins de

financement de la commune d'Abomey-Calavi ?

B- Intérêts de l'étude

Deux raisons essentielles sous-tendent le choix de ce thème à savoir :

- La mise en pratique des différents enseignements reçus ;
- La contribution à l'amélioration d'une politique fiscale qui fait face à un réel développement de la commune d'Abomey-Calavi.

Paragraphe2 : Objectifs et Hypothèses de l'étude

Afin de mieux cerner le problème, nous avons défini des objectifs et émis des hypothèses.

A-Objectifs

Les objectifs sont déclinés en objectif général et spécifiques.

1-Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'étudier la contribution de la fiscalité locale dans la mobilisation des ressources pour le financement du développement local au Bénin en général et dans la commune d'Abomey-Calavi en particulier.

2-Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit :

- D'évaluer la contribution des recettes fiscales dans les recettes budgétaires de la Commune d'Abomey-Calavi.
- D'apprécier le niveau des ressources mobilisées par rapport aux besoins de financement de la commune d'Abomey-Calavi.

B-Hypothèses de l'étude

Pour atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés, deux hypothèses faisant l'objet de vérification ont été formulées.

H1 : Les recettes fiscales contribuent faiblement aux recettes budgétaires de la commune.

H2 : Le niveau des ressources mobilisées permet de satisfaire les besoins de financement de la commune d'Abomey-Calavi.

SECTION 2 : La revue de la littérature et méthodologie de recherche

A ce niveau, il s'agira de clarifier certains concepts permettant la compréhension du sujet et de passer en revue les analyses théoriques et critiques de certains auteurs qui ont eu à aborder toute ou partie de la problématique posée, de même que les conclusions auxquelles ils ont abouti.

Paragraphe 1 :La revue de littérature

A-Classification de quelques concepts

1-Décentralisation

Selon le Lexique d'économie édition 2012, la décentralisation est une organisation hiérarchisée qui accorde des pouvoirs de décision et de gestion aux échelons du niveau Inférieur qui, de ce fait dispose d'une autonomie à l'égard du pouvoir central.

Selon Brunet cité par Aïtondji (2010), « Décentraliser, c'est fondamentalement confier à des assemblées élues par la population, la gestion des affaires locales. Une décentralisation ne peut donc se concevoir dans un Etat démocratique. Elle devient possible si elle s'appuie sur une constitution que reconnaît au citoyen le droit de désigner les principaux organes de l'Etat lui-même par des élections libres pluralistes. Elle est cohérente avec la gestion du pouvoir central si celui-ci est effectivement engagé dans la constitution, à tous les niveaux de la vie politique et administratives dans un état de droit».

Pour Dabire cité par Comlan et *al.*, (2007) « la décentralisation appelle donc une démocratie de proximité, c'est un moyen d'impulser le développement local qui est interpellation.

2- Développement Local

Le développement est un concept abordé différemment par beaucoup d'auteurs.

En effet, Awangan (1997), dans son cours « *Initiation faits économiques et sociaux* », définit le développement comme « un processus multiforme et multifactoriel par lequel une société donnée avance vers la réalisation de ce que les hommes qui y vivent ressentent comme les commodités de leur bonheur, de leur liberté et leur plein épanouissement personnel en tant qu'homme, cela implique sans doute un minimum de ressources intellectuelle et humaine mais aussi la mise en place de mécanismes (économiques, politiques et sociaux) permettant de mettre en valeur et de gérer le plus efficacement possible et d'en répartir équitablement les avantages à l'échelle de toute la société ».

Selon Serge Latouche (2002), dans son ouvrage : « *Le développement n'est pas le remède à la mondialisation, c'est le problème* », le développement n'est qu'une entreprise visant à transformer les rapports des hommes entre eux et avec la nature en marchandises. Il s'agit d'exploiter, de mettre en valeur, de tirer profit des ressources naturelles et humaines. Et quel que soit l'objectif qu'on lui accorde, le contenu implicite ou explicite du développement, c'est la croissance économique, l'accumulation du capital avec tous les effets positifs et négatifs.

Le développement local est défini comme un processus dynamique qui met en interrelation les acteurs d'un territoire pour la valorisation des ressources dans le cadre d'un projet commun.

A travers l'approche développement local, il faut comprendre un processus autour duquel tous les acteurs d'un territoire se mobilisent et mettent en place de mécanisme pour améliorer de façon durable les conditions de vie de la population, ceci à travers des projets d'avenir à ce territoire en intégrant les diverses composantes économiques, sociales et culturelles. **Conditions**

favorables à un développement local

Pour réussir un développement, il faut :

- **Le territoire** : le développement local concerne un territoire ayant un statut et une taille ;
- **Une volonté locale** : l'initiative des projets de développement est le fait des élus et des groupes sociaux ;
- **L'interdisciplinarité** : le développement local intègre la diversité des dimensions économiques, sociales et culturelles ;
- **La capacité locale** : le développement local s'appuie sur la mobilisation des données endogènes : ressources locales, épargne de proximité, solidarité de voisinage et une capacité locale d'entreprise, c'est-à-dire de générer des activités et donc de créer la richesse.

3- Commune

La commune, dans la plupart des Etats est la plus petite subdivision administrative de l'Etat et elle s'inscrit dans, d'autres maillages de taille plus importante telle que le département. La commune est souvent régie par un conseil constitué de représentant élus appelés conseil communal.

En France, la commune se définit comme une division administrative formée d'un territoire clairement définit, qui correspond généralement a une partie d'une ville entière, a un bourg avec ses village et hameaux.

4- Collectivités locales ou territoriales

Une collectivité locale ou collectivité territoriale, désigne toute division administrative située « au-dessous » du niveau d'un Etat à condition que cette division administrative soit gérée par une assemblée délibérante élue distincte de Etat : commune, municipalité (communautés urbaines, distinct, etc.) Département, provinces, régions.

Les pays Anglo saxons désignent les collectivités territoriales sous le terme de « Local gouvernement » s'il s'agit de l'autorité territoriale (même s'il s'agit

d'une assemblée locale distincte du gouvernement national ou fédéral) et de « local government area » s'il s'agit du territoire lui-même. Selon Charles cité par Mahugnon et *al.*, (2012), « la collectivité locale est une personne publique devant assurer de multiples fonctions d'intérêt général ».

5- Généralités sur les impôts et leurs classifications

Par définition, l'impôt est un prélèvement obligatoire opéré par la puissance publique, non affecté, sans contrepartie et destiné à assurer la couverture et la répartition des dépenses publiques. Il est donc une prestation pécuniaire puisqu'il est payé en argent ; il est obligatoire parce que son paiement est contraignant ; il est payé à titre définitif parce qu'il n'est pas remboursable et il est sans contrepartie parce qu'il n'y a pas de réciprocité automatique entre l'impôt payé et le service rendu par l'Etat. **Gbaguidi et al**, (2006).

Les emplois se traduisent par la dépense, soit du revenu soit du capital lui-même. Ainsi nous pouvons avoir :

a) Imposition du revenu : Le total des sommes perçues par un « foyer » pendant un an constitue son revenu. Il ressort soit du travail (salaire) soit du capital (loyer ou revenu foncier). Cet impôt sur le revenu est global et porte sur l'ensemble des revenus du contribuable. Il est annuel et progressif dans son barème et personnel. Il permet d'atteindre les revenus au fur et à mesure de leur réalisation ; il semble alors plus juste mais favorise parfois la fraude. Il peut donc être source d'inégalité devant les charges publiques.

b) Imposition sur la dépense : Cette forme d'imposition frappe le revenu au niveau de son utilisation. Au Bénin, il s'agit essentiellement de la TVA qui constitue un impôt général sur la dépense. Il s'agit également d'autres impôts indirects sur l'alcool, le tabac, les produits pétroliers. C'est un impôt relativement injuste car, il frappe indifféremment la dépense sans tenir compte des inégalités de richesse. Cette inégalité est atténuée car la dépense est fonction de la richesse et du fait de la pluralité des taux sur les produits.

c) Imposition du capital : il est effectivement prélevé sur le capital mais le plus souvent prélevé sur le revenu afin de ne pas puiser le capital lui-même. Il peut être permanent comme les impôts fonciers, l'impôt de solidarité à l'occasion de certaines opérations qui conduisent à un enrichissement (impôt sur la plus-value ou imposition de mutations des successions). Il est statique car assis sur des richesses déjà acquises. C'est un impôt injuste dans la mesure où le capital de l'individu comprend des éléments facilement dissimulables. Il est difficilement récupérable car c'est le contribuable lui-même qui apporte effectivement l'impôt.

Il existe plusieurs autres formes de classifications.

Il s'agit notamment de :

a) Impôt réel et impôt personnel : l'impôt réel atteint un bien sans tenir compte de la situation personnelle de sa détention (TVA par exemple). Par contre, l'impôt personnel est censé prendre en considération l'ensemble de la situation économique financière et sociale du contribuable (IPTS par exemple).

b) Impôt de qualité : l'impôt de qualité s'applique à la base imposable et comporte un taux déterminé à l'avance. Le produit de cet impôt n'est pas connu à l'avance

(TVA, IPTS, BIC par exemple)

c) Impôt de répartition : Contrairement à l'impôt de qualité, l'impôt de répartition est en général défini à l'avance et en masse globale puis repart sur l'ensemble des contribuables sur un territoire en fonction des éléments imposables. Son rendement est donc connu à l'avance ce qui n'est pas le cas de son taux. C'est le cas par exemple de tous les impôts locaux.

Il y a aussi la classification selon la destination de l'impôt. Déjà à la question de savoir qui sont les utilisateurs des recettes fiscales, on peut faire une classification. Il s'agit de l'Etat et des Collectivités Locales. Donc, il existe des impôts d'Etat qui servent au budget de l'Etat et des impôts locaux qui alimentent le budget des collectivités.

B- Approche analytique de recouvrement fiscal

Les impôts locaux sont d'une importance indéniable en raison de leur contribution aux dépenses des collectivités locales indispensables pour l'œuvre de développement. Dans le cadre de notre analyse, il est nécessaire d'énumérer les types d'impôts locaux et de dire leur mode d'évaluation.

Les recettes fiscales

Les recettes fiscales sont les ressources collectées auprès des contribuables à titre d'impôts et taxes locaux. Les recettes fiscales locales comprennent les impôts directs et les impôts indirects.

❖ **Les impôts directs locaux** : Le critère essentiel de distinction entre impôt direct et impôt indirect est économique et concerne l'incidence de l'impôt. L'impôt direct est supporté à titre définitif par le contribuable.

Sur le plan technique, l'impôt direct est permanent. Le fait générateur intervient à une date fixe bien définie par l'administration fiscale.

Du point de vue juridique, l'impôt direct est perçu par voie de rôle nominatif, c'est-à-dire un document établi par l'administration au nom de chaque contribuable et portant clairement la nature de l'impôt, la matière imposable et la somme due.

❖ **Les impôts indirects locaux** : Sur le plan technique, l'impôt indirect est intermittent puisqu'il est fondé sur des événements économiques qui relèvent de l'activité et des initiatives des contribuables.

Du point de vue juridique, l'impôt indirect est perçu sans rôle et calculé par le contribuable lui-même.

Les recettes non fiscales

Il s'agit des recettes de prestations de services de la Commune, des produits du patrimoine et des activités de la Commune, des recettes relatives aux services d'hygiène et de salubrités publiques et aux services funéraires assurés

par la Commune et l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, les transferts et subventions reçues de l'Etat.

C- Apports théoriques

Au 18^{ème} siècle, certains auteurs notamment **Smith** cité par **Sottin** et **Sèmilinko** (2004) ont développé des théories sur la fiscalité. Ainsi, en 1776 dans son ouvrage "*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*", **Smith** présentait déjà les quatre principes de sciences financières sans l'observation desquels, il n'était pas de bon système fiscal. Il s'agit de :

- *La justice* : L'impôt devrait être juste ; c'est-à-dire proportionnel aux facultés contributives et perçu uniformément, sans privilège et sans surcharge (la justice à l'époque impliquait la proportionnalité) ;
- *La fixité et la certitude* nécessaires pour garantir les contribuables contre l'arbitraire ;
- *La commodité* qui impliquait que l'impôt soit levé de la manière la plus simple pour le contribuable, sans pour autant compromettre sa productivité et les intérêts du Trésor ;
- *L'économie des frais de perception* : tout impôt dont l'application était onéreuse perdait en rentabilité, ce qui coûterait en frais de perception.

Cette idée sera reprise plus tard par **Duverger** en 1979, qui tout en définissant le budget comme étant une gigantesque « pompe aspirante et foulante », attribue la dimension aspirante au domaine de la fiscalité. En effet, la fiscalité détermine la part contributive des citoyens en fixant l'assiette, le recouvrement et le contentieux qu'auraient créé divers impôts. Selon lui, la qualité d'un impôt ou d'un système fiscal semble pouvoir se mesurer aujourd'hui par rapport à quatre références : la justice sociale, le rendement, l'adaptation au milieu, et les garanties du contribuable. La justice ici implique que l'impôt doit être général et universel. La charge fiscale doit être répartie entre les contribuables en fonction

de leurs facultés contributives. Bref, l'égalité devant l'impôt doit être assurée comme le pense aussi **Smith** (1776).

Toujours par rapport aux qualités de l'impôt mais sur le plan local, **Laure Maurice** (1993) pense qu'il existe quatre préoccupations majeures sous l'angle desquelles, il convient d'analyser les différents systèmes fiscaux locaux : l'autonomie financière, l'équité fiscale, l'efficacité économique, les exigences administratives.

A travers ces auteurs, il ressort que l'accent a été mis sur les qualités et principes que doit respecter la fiscalité sans pouvoir toucher de façon explicite son rôle fondamental dans le développement.

Laffer (cité dans BIPEN, 2002), l'un des théoriciens clés de l'économie de l'offre qui, du point de vue de certains auteurs, a eu plus d'influence sur la scène politique, actualisa et popularisa l'idée déjà émise par **Smith** selon laquelle, des taux d'imposition trop élevés peuvent entraîner une réduction de la matière imposable.

Bouvier (1992) a fait ressortir un certain nombre de problèmes parmi lesquels on peut noter un système fiscal inadapté à l'industrialisation de la société. Il pense que les impôts étaient non rentables et injustes et propose la réforme de la fiscalité locale plutôt que de la maintenir en rénovant le système reposant sur les quatre vieilles contributions aux collectivités locales d'une fraction des impôts d'Etat à grand rendement (TVA). Cette hypothèse a été rejetée par un certain nombre de motifs se rattachant essentiellement à la question de l'autonomie locale. La solution fiscale prévalue a été de maintenir le système existant en le modernisant par l'actualisation et la simplification des bases d'impositions.

D- Quelques travaux de recherche

Quelques recherches ont été faites pour apporter la contribution à l'édifice en matière du rôle de l'impôt dans la promotion du développement.

Ainsi, Sèmilinko et Sottin (2004) ont mené leur étude sur le rendement fiscal. Ce rendement, selon eux, correspond à la première vocation de l'impôt à savoir : renforcer les recettes fiscales et faire face aux dépenses de l'Etat. Dans cette optique, renflouer les caisses du Trésor Public devient la finalité de l'impôt. Sous cet angle, attribuer à la fiscalité le rôle de remplir seulement la caisse du Trésor paraît trop simple et facile, car l'impôt levé a un rôle beaucoup plus à jouer que de se contenter de la mobilisation des ressources. D'ailleurs, c'est ce que Danwouignan (1999) confirme en affirmant que le prélèvement fiscal, donc la fiscalité, est un phénomène social et économique à multiples facettes dont la complexité n'est plus à démontrer. En outre, le rendement de l'impôt présuppose des conditions favorables, un environnement juridique, fiscal et institutionnel. Les conditions d'un bon rendement sont : la généralité, la pluralité et la stabilité. Avougnassou (1998) dans son étude sur « *les impôts locaux : but et importance dans le développement des futures collectivités décentralisées* » à travers son mémoire de fin de formation, cycle I, l'ENA ; a affirmé que c'est l'ignorance des contribuables par rapport à leurs obligations et l'incivisme fiscal passe nécessairement par l'acceptation de l'idée de l'impôt et de l'adhésion du citoyen à son paiement.

Tchokona (2002) a abordé : « *la problématique de l'incivisme fiscal au Bénin* » à la fin de sa formation à l'ENA, Cycle I. il a dit que le respect des obligations fiscales par les contribuables réside dans le perfectionnement du contrôle fiscal. Il ajoute qu'il faut associer le contribuable au travail fiscal pour réduire l'incivisme et la fraude, source d'iniquité fiscale. Il dénote la nécessité de combattre l'absence de culture fiscale et de lutter contre la fraude et l'incivisme fiscal par la mise en place de mesure incitatrice de paiement.

Fiscalité et développement au Bénin

Sèmilinko et **Sottin** (2004) ont ainsi étudié le rendement sans pouvoir faire son lien avec le développement économique et social des collectivités. Nous préférons donc qu'un accent soit mis sur le rôle qualitatif des impôts locaux dans le processus de financement des communes. Sans aucun doute, la fiscalité est jugée indissociable de la démocratie locale. C'est un instrument de développement économique et social. C'est pour appréhender cet état de chose qu'Ahanhanzo Glèlè cité dans BIPEN, (2002), tout en essayant d'apporter une approche de réponse à l'angoissante question « Que faire pour sortir du sous - développement ? », se rend compte de l'importance de l'impôt dans le développement. A cet effet, il affirma qu'il existe une corrélation forte entre le niveau du développement et la fiscalité. L'histoire de l'homme retient que c'est sur la production qu'ont été perçues des taxes. Cela revient à dire que la logique veut que l'accumulation des richesses nationales précède le prélèvement d'impôts et taxes et donc la fiscalité. Par ailleurs, cette corrélation est tellement forte qu'il n'est pas de développement sans disponibilité de ressources financières (les impôts locaux) : condition d'une véritable autonomie financière des collectivités locales.

Malgré l'existence de cette corrélation entre le niveau de développement et la fiscalité, le constat est qu'au Bénin, la fiscalité n'est pas considérée comme une variable dans le modèle de développement économique. Elle est considérée comme un accessoire comptable dans la gestion du budget qui a son tour n'est pas aussi considéré comme un instrument de développement économique (**Avougnanssou**, 1998).

Il apparaît clair ainsi que tout problème de financement se traduit par un problème de ressources financières et celui d'incitation. Cette question de développement est déjà prise en partie en compte par les auteurs de BIPEN lorsqu'ils affirment que, pour que la fiscalité puisse jouer les fonctions qui lui

sont propres (bien-être social, politique, etc.), il faut qu'elle soit d'un niveau qui favorise la poursuite de la production et l'accumulation des richesses. Une fiscalité qui tuerait l'accumulation des richesses ne contribuerait pas au développement.

Paragraphe 2 : Cadre méthodologique de l'étude

Pour atteindre les objectifs fixés pour cette étude, et la vérification des hypothèses, une méthodologie combinant aussi bien les approches quantitatives que qualitatives de recherche seront utilisées.

Il sera question ici de justifier le choix du cadre de notre étude et de présenter successivement la phase de documentation, la méthode de collecte des données, la méthode d'analyse et de traitement des données tout en précisant les outils statistiques qui nous ont servi à faire ces analyses.

I- Choix du cadre de l'étude

L'objectif général de notre étude étant d'analyser l'apport de la fiscalité locale dans la mobilisation des ressources pour le financement du développement local au Bénin en général et dans la commune d'Abomey-Calavi en particulier, certaines restrictions s'imposent à nous, afin de faire un travail synthétique et digne de résultats concluant dans le but de servir des études de plus grande envergure. En effet, ne pouvant pas aborder toutes les communes du Bénin, nous nous sommes limités à une seule : la Commune d'Abomey-Calavi. Le choix de cette commune comme unité de recherche se justifie par des raisons suivantes :

- ☐ Elle possède assez de potentialités économiques qui ne sont pas utilisées
- ☐ Notre souci est de participer et d'apporter notre contribution au développement de la commune d'Abomey-Calavi.

Par ailleurs, la disponibilité des états financiers qui constitue une base de données pour la présente étude a été également déterminante dans le choix de cette étude.

La périodicité généralement choisie est de cinq ans. C'est pourquoi l'analyse empirique de notre étude a pris en compte les cinq derniers exercices (2014-2018).

II-Outils de collecte des données

Afin d'obtenir des données complètes et pertinentes pour notre étude, nous avons utilisé la recherche documentaire, des recherches sur Internet et des entrevues comme techniques d'investigation.

A-La recherche documentaire

Nous soupçonnons de cette phase qu'elle a été le moteur de notre étude en nous aidant à déterminer les méthodes de collecte et d'analyse des données. Bien qu'elle nous ait permis entre autres de construire les grandes lignes de la problématique, de fixer les objectifs de l'étude, elle nous a aussi permis de formuler les hypothèses de recherche qui feront l'objet de vérification. En effet, les principales sources visitées sont entre autres :

- la bibliothèque de la FASEG par les anciens travaux ayant rapport à notre thème ;
- les documents de la Mairie d'Abomey-Calavi
- les anciens mémoires ayant trait à notre thème .

B- Internet

Les recherches sur internet nous ont aidé à nous enquérir des expériences des pays de grandes et anciennes démocraties notamment la France. L'Etat accompagne effectivement les communes qui, elles aussi, sont très bien gérées et fonctionnent normalement et correctement. D'importants documents et rapports nous ont été très utiles.

C-Entrevue

Dans le but d'obtenir le plus de renseignements possibles sans risque d'oublier les informations qualitatives, nous avons choisi une entrevue à questions ouvertes avec les dirigeants de l'administration de la commune d'Abomey-Calavi compte tenu de nos moyens. Cette entrevue porte essentiellement sur la situation actuelle de la fiscalité de la commune d'Abomey et leurs stratégies de mobilisation pour le financement de son développement.

III- Outils de traitement des données

Après la collecte des informations, nous avons procédé au dépouillement en saisissant les données quantitatives sous EXCEL 2013.

Les résultats issus du traitement sont présentés sous forme de tableau et de graphe, suivies de brefs commentaires. En outre, certaines statistiques ont fait objet d'analyse à partir des ratios.

IV-Cadre opérationnel

La statistique descriptive est celle qui a été plus utilisée dans l'analyse des informations recueillies. Les techniques économiques seront utilisées pour complément comme outils de formalisation de la situation des recettes budgétaires de la commune par rapport aux recettes fiscales. Les données présentées sous forme de tableaux synthétiques et leur regroupement nous ont permis d'apprécier les informations recueillies et de vérifier les hypothèses posées dans le présent travail.

A- Analyse des objectifs avec la statistique descriptive

1-Analyse par rapport à l'objectif spécifique1

Pour analyser la part des recettes fiscales dans les recettes budgétaires de la commune d'Abomey-Calavi, nous avons considéré les recettes budgétaires et les recettes fiscales de 2014 à 2018.

Ainsi pour apprécier la part des Recettes fiscales dans les recettes budgétaires,

nous nous servons du coefficient de corrélation linéaire (r) pour voir le degré de relation existante entre la variable montant annuel des recettes budgétaires et la variable recettes fiscales. Ce coefficient est donné par la formule suivante :

$$r = \frac{\sum_{t=2014}^{2018} x_t \cdot y_t - nXY}{\sqrt{(\sum_{t=2014}^{2018} x_t^2 - nX^2)(\sum_{t=2014}^{2018} y_t^2 - nY^2)}}$$

Avec :

x_t : les recettes fiscales de l'année t (Variable explicative) y_t : les recettes budgétaires de l'année t (Variable à expliquer) n : le nombre d'observations qui représente ici le nombre d'années ;

X : la moyenne de la variable recettes fiscales

Y : la moyenne de la variable recettes budgétaires.

Lorsque :

$0 < |r| < 0.87$, les variables ne se pas corrélées ;

$0.87 < |r| < 1$, les variables sont corrélées positivement ;

$|r|=1$, la liaison est positive et parfaite c'est-à-dire la connaissance de x nous fournit la valeur de y (et inversement).

Ensuite, nous nous servons du ratio (R_1) des deux variables pour voir la contribution des recettes fiscales dans les recettes budgétaires, qui sera calculé à partir des données secondaires de 2014 à 2018 issues de l'enquête pour les deux variables.

2- Analyse par rapport à l'objectif spécifique 2

L'outil utilisé cherche à lier le niveau des ressources fiscales mobilisées de la commune et les besoins de financement de cette même commune. Le niveau des ressources mobilisées est un indicateur de richesse de la commune. Moins la commune est riche, moins elle fera face à ses besoins de financement ;

donc à son développement. Les besoins de financement de la commune sont représentés par l'ensemble ou le cumul des dépenses de la commune.

Ainsi, le ratio de l'indépendance financière (R_2) nous permettra de connaître la capacité d'autofinancement de la commune qui sera calculé à partir des données secondaires de 2014 à 2018 issues de l'enquête pour les variables.

B- Techniques de vérification des hypothèses

Le test de vérification des hypothèses sera fondé sur les résultats que donnent les techniques d'analyses après leur application aux données empiriques.

La première hypothèse sera testée à partir du coefficient de corrélation linéaire entre les deux variables et à partir du rapport des deux variables. Cette hypothèse sera confirmée si ce ratio est inférieur à 0.75, c'est-à-dire 75%.

Quant à la seconde hypothèse, elle sera testée à partir du degré de couverture des besoins de financement par les ressources mobilisées. Ce degré sera mesuré par le ratio de l'indépendance financière entre les deux variables. Cette deuxième hypothèse sera confirmée si ce ratio est supérieur à 75%. Cela signifie que les capitaux propres sont plus importants que les capitaux permanents.

C- Limite de l'étude

Il est rare qu'une recherche aborde tous les aspects d'un problème ou utilise toutes les données ou la méthodologie idéale pour répondre aux questions de recherche. Au cours de notre étude exploratrice sur la décentralisation, nous avons par manque de moyens et d'informations choisi une seule commune sur les soixante-dix-sept (77) de plus nous avons effectué nos recherches sur les cinq (05) dernières années qui nous permettent d'avoir des statistiques plus ou moins complète.

**CHAPITRE III :
PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS,
VALIDATIONS DES HYPOTHESES ET SUGGESTIONS**

A travers ce chapitre, nous présenterons et analyserons les recettes budgétaires de la commune d'Abomey-Calavi ensuite, nous vérifierons les hypothèses émises et nous ferons quelques suggestions à la commune.

SECTION 1 : Présentation et analyse des résultats

Dans cette section, il sera question de présenter les résultats et ensuite d'analyser les résultats de l'étude.

Paragraphe 1 - : Présentation des résultats liés aux ressources financières de la commune d'Abomey-Calavi

A- Le recouvrement des recettes fiscales

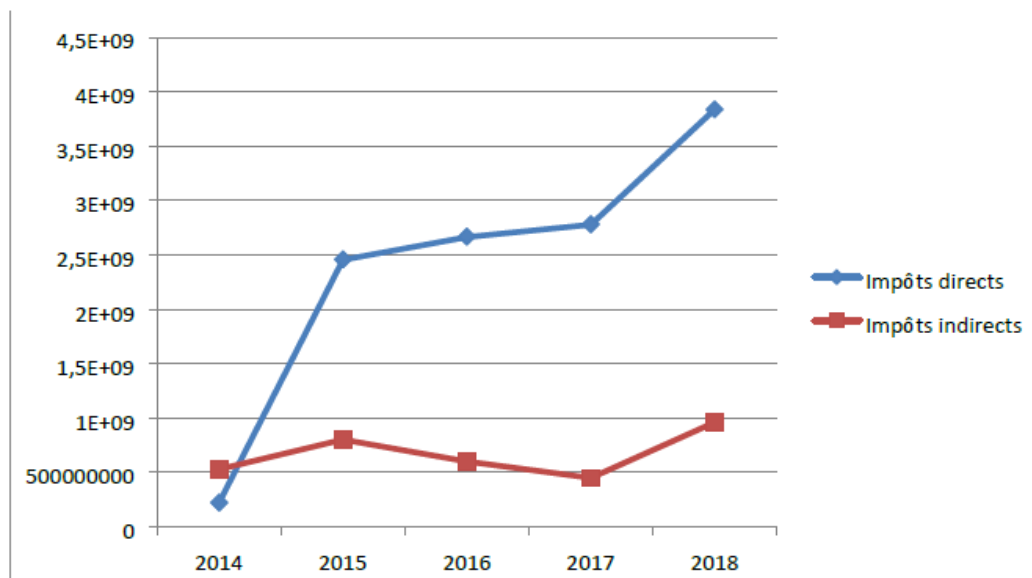
Les services des impôts de la commune d'Abomey-Calavi sont compétents en matière de mobilisation des ressources fiscales. En effet, le développement d'une localité est l'affaire des pouvoirs publics mais surtout de la population à travers leurs contributions.

A la mairie d'Abomey-Calavi, pendant longtemps, les impôts locaux ont été mal identifiés et mal perçus. Mais aujourd'hui, ces services s'investissent davantage dans le recouvrement des impôts locaux.

Ainsi, les impôts recouverts sont en majeure partie les taxes et les impositions perçues en vertu des rôles et ou des taxes et impositions perçues en vertu des titres de recettes. Le tableau (annexe 2) conduisant au graphique suivant présente l'évolution des réalisations des recettes fiscales dans la période de 2014 à 2018.

L'exploitation de ces données nous a servi de tracer la courbe ci-après sous Excel 2016.

Graphique 3: Evolution comparée des impôts directs et indirects (tableau annexe 2)



Source : Réalisé par nous même à partir du compte administratif d'Abomey Calavi (Juin 2020)-

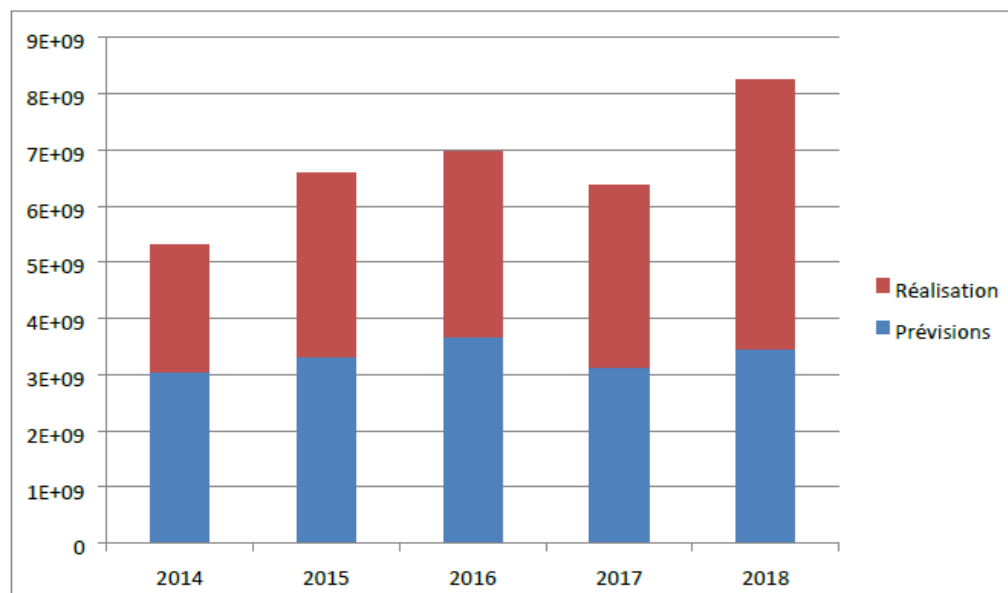
L'analyse de ce graphique et celle du tableau montrent que les impôts directs et indirects évoluent en dent de scie sur la période d'étude. Les impôts directs ont une allure croissante sur toute la période d'étude. On constate que de 2015 à 2017, les impôts indirects ont une allure décroissante due à la baisse des revenus des contribuables et ils commencent par accroître de 2017 à 2018.

B-Evolution des prévisions et réalisations des impôts locaux

Le tableau (annexe 3) suivant présente les prévisions et réalisations des impôts locaux sur la période de 2014 à 2018.

L'évolution des réalisations par rapport aux prévisions peut mieux se lire graphiquement. La représentation graphique se présente donc comme suit :

Graphique 4: Evolution des prévisions et réalisations des impôts locaux



Source : Réalisé par nous même à partir du compte administratif d’Abomey Calavi (Juin 2020).

L’analyse de ce graphique permet de constater que l’exécution du plan de développement repose sur des ressources prévisionnelles, la commune n’arrive pas à combler son attente en ce qui concerne ses réalisations par rapport aux prévisions sur toute la période d’étude presque. On peut donc conclure que le taux faible des réalisations par rapport aux prévisions de la commune, est dû peut-être à des avis qui n’ont pas connu une destination et des moyens de contraintes fragiles utilisés.

C-Analyse de la corrélation entre les recettes budgétaires et recettes fiscales.

Ce coefficient de corrélation est donné par la formule suivante :

$$r = \frac{\sum_{t=2014}^{2018} x_t \cdot y_t - nXY}{\sqrt{(\sum_{t=2014}^{2018} x_t^2 - nX^2)(\sum_{t=2014}^{2018} y_t^2 - nY^2)}}$$

Contribution de la fiscalité locale dans la mobilisation des ressources pour financement des collectivités locales au Bénin

Avec

x_t : les recettes fiscales de l'année t (Variable explicative)

y_t : les recettes budgétaires de l'année t (Variable à expliquer) n : le nombre d'observations qui représente ici le nombre d'années ;

X : la moyenne de la variable recettes fiscales

Y : la moyenne de la variable recettes budgétaires.

Tableau 2 : Tableau statistique des recettes fiscales et budgétaires

ANNE E	Xt	Yt	xt*yt	xt ²	yt ²
2014	1161506 358	21870718 13	254029781620209 0000	134909701967442 0000	47832831152111 0000
2015	1397679 060	24365778 09	340555378167998 0000	195350675476248 0000	59369114193124 0000
2016	1135104 589	25345868 94	287702121459866 0000	128846242796886 0000	64241307232357 0000
2017	1267770 855	27244882 45	345402679180110 0000	160724294078743 0000	74228361971418 0000
2018	2037852 811	37868122 72	771696603322450 0000	415284407930060 0000	14339947183698 00000
Totaux	6999913 673	13669537 033	199938656375263 00000	103511532224938 00000	38907108632799 00000
Moyen nes	X = 1399982 735	Y= 27339074 07	X*Y= 95685579180876500000		
X ² = 48998791429452300000					
Y ² = 186856242696558000000					
n=5					

$$(\sum y_t^2 - nY^2) = 1\,535\,860\,088\,032\,580\,000$$

$$\sum x_t \cdot y_t - nXY = 76\,548\,463\,336\,433\,400\,000$$

$$(\sum x_t^2 - nX^2) = 551\,394\,931\,003\,398\,000$$

$$\sqrt{(\sum x_t^2 - nX^2) * (\sum y_t^2 - nY^2)} = 920\,252\,936\,573\,200\,000$$

$$r = \frac{551394931003398000}{920252936573200000}$$
$$r = 0.5991$$

Le coefficient de corrélation entre les recettes budgétaires et les recettes fiscales est supérieur à 0.50. Cela montre l'existence d'une corrélation entre les deux variables. En effet, ce coefficient est très loin de 1, on conclut donc qu'il y a une mauvaise corrélation entre les recettes budgétaires et les recettes fiscales.

Cette mauvaise corrélation est due aux erreurs lors des requêtes des données ou un comportement réellement différent.

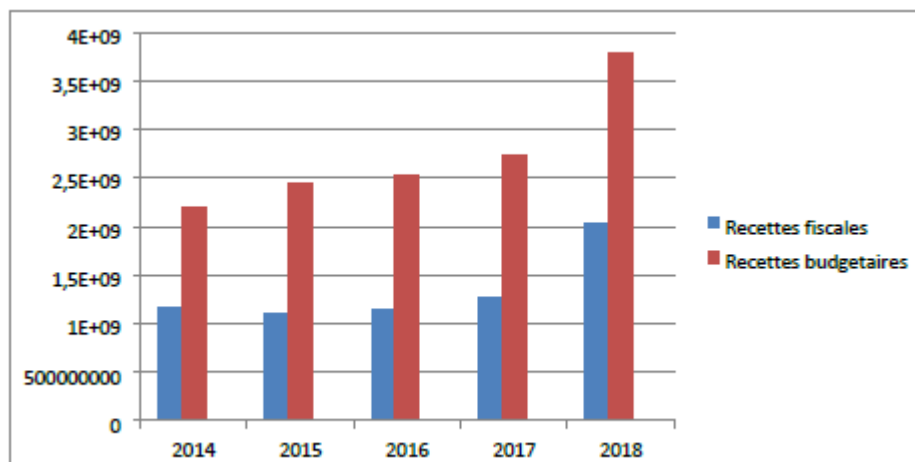
D-Analyse des résultats liés aux recettes budgétaires et aux recettes fiscales.

A partir des résultats de nos recherches, nous allons dresser le tableau montrant l'évolution des recettes budgétaires et celle des recettes fiscales sur une période de cinq (05) ans, c'est-à-dire de 2014 à 2018. Ces deux agrégats nous permettront de calculer le **ratio (R)** entre les deux variables de 2014 à 2018.

$$R = \frac{\text{Recettes fiscales}}{\text{Recettes budgétaires}}$$

Les données de ce tableau permettent de faire la représentation graphique suivante sous Excel 2016.

Graphique 5: Evolution comparative des recettes budgétaires et fiscales (tableau annexe



4)

Source : Réalisé par nous même à partir du compte administratif d'Abomey Calavi (Juin 2020).

L'analyse de ce graphique montre que les recettes fiscales et recettes budgétaires ont presque la même allure et évoluent dans le même sens sur toute la période d'étude. La proportion des recettes fiscales dans les recettes budgétaires de

2014 à 2015, passe de 53,11% à 45,26% bien qu'entre ces deux années, les impôts aient connus une augmentation de cinquante-huit million six cent quarante-six mille neuf cent soixante-dix-neuf et un (58 646 979) francs CFA. Cela peut s'expliquer par le fait que l'évolution croissante des recettes budgétaires est à une échelle plus grande que celle des recettes fiscales. Entre 2017 et 2018, on observe un accroissement des recettes fiscales mais qui ne suivent pas le rythme d'accroissement des recettes budgétaires.

En moyenne, les recettes fiscales représentent environ 41,74% des recettes budgétaires ; ceci montre leur importance dans les recettes budgétaires.

Paragraphe 1 : Présentation des résultats liés aux ressources financière de la commune d'Abomey-Calavi de 2012 à 2018.

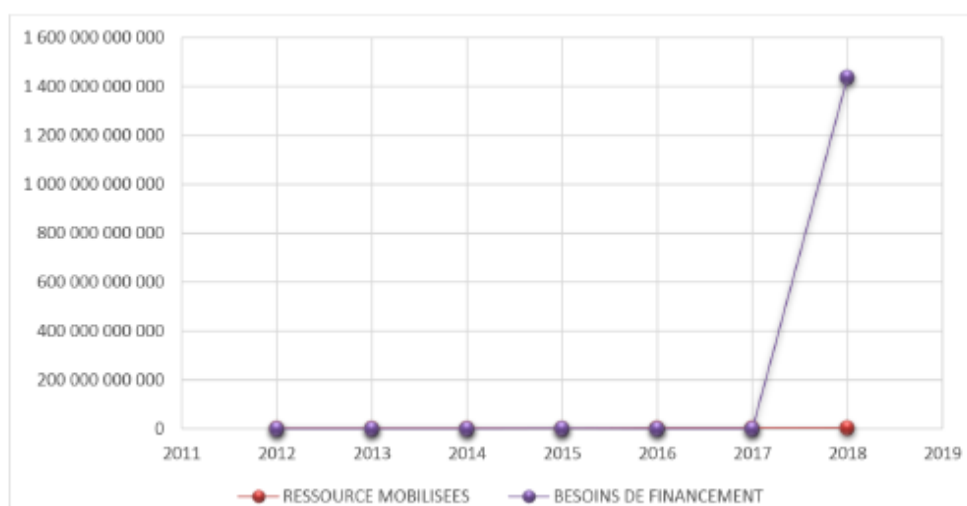
A-Analyse comparative des ressources mobilisées et des besoins de financement.

A partir des résultats de nos recherches, nous allons dresser le tableau montrant l'évolution des ressources mobilisées et celle des besoins de financement sur une période de sept (07) ans, c'est-à-dire de 2012 à 2018. Ces deux agrégats nous permettront de calculer le ratio de l'indépendance financière de la commune de 2012 à 2018.

$$R = \frac{\text{Ressources mobilisées}}{\text{Besoins de financement}}$$

Le tableau conduisant au graphique suivant présente un ratio R en pourcentage (%) par année.

Graphique 6: L'évolution des ressources mobilisées et besoins de financement (tableau annexe 5).



Source : Réalisé par nous même à partir du compte administratif d'Abomey-Calavi (Juin 2020)

Le graphique 6 traduit l'évolution des ressources mobilisées et celle des besoins de financement de 2012 à 2018. A partir de ce graphique, on constate que de

2012 à 2017, la courbe traduisant l'évolution des ressources mobilisées est grandement au-dessus de celle traduisant l'évolution des besoins de financement.

De 2017 à 2018, la courbe traduisant l'évolution des besoins de financement est largement au-dessus de celle traduisant l'évolution des ressources mobilisées. Cela peut s'expliquer par la faible motivation et la défaillance en matière de recouvrement des ressources financières de la commune.

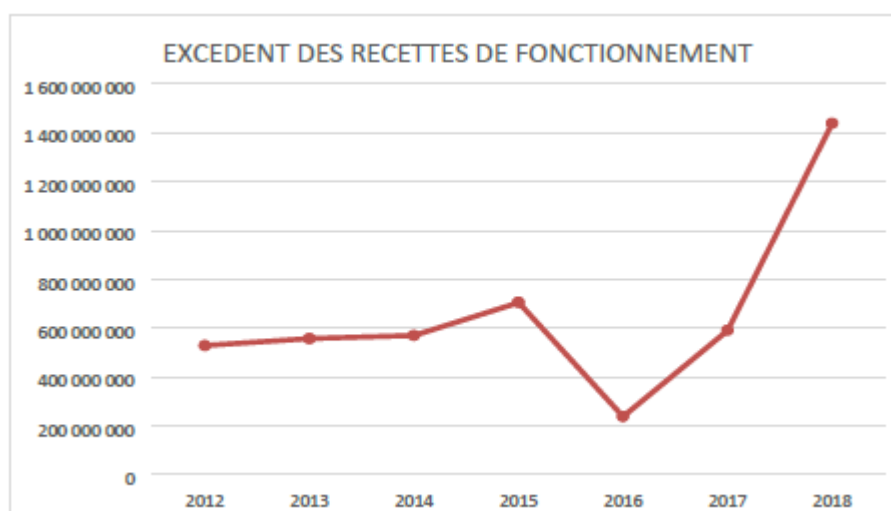
B-Analyse comparative des recettes et dépenses de fonctionnement

A partir des données de nos enquêtes, le tableau et le graphique ci-dessous nous permettront de voir l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement.

L'excédent des recettes de fonctionnement peut mieux se lire graphiquement.

Le graphique suivant présente donc son évolution.

Graphique 7: Evolution de l'excédent des recettes de fonctionnement (tableau annexe 6)



Source : Réalisé par nous même à partir du compte administratif d'Abomey Calavi (Juin 2020).

L'analyse de ce graphique et du tableau montre l'effort de la commune en matière d'effort d'économie pour alimenter la section d'investissement. On

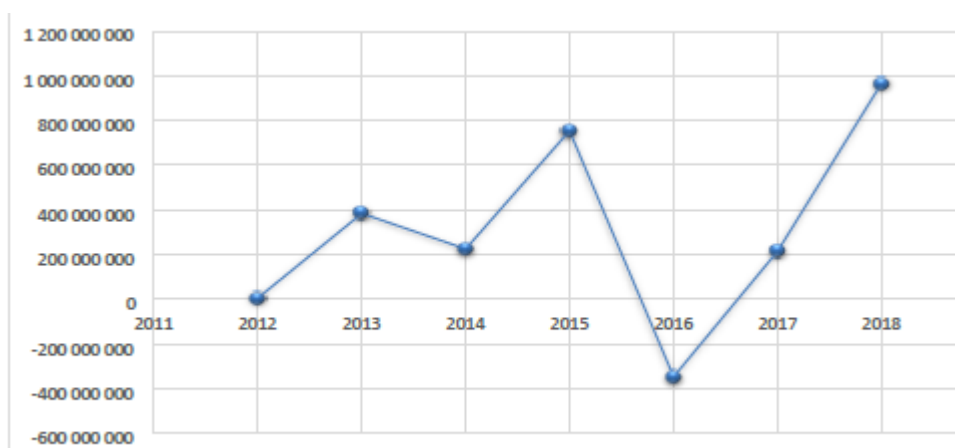
constate que sur toutes les années, la commune arrive à dégager un excédent sur ses recettes de fonctionnement mobilisées. La tendance notée est une évolution notable entre 2012 et 2015 mais une chute en 2016. De 2016 à 2018, on note une remontée de la courbe qui montre l'évolution des excédents des recettes de fonctionnement. Cette variation irrégulière peut être expliquée entre autres par des difficultés de maîtrise des charges de fonctionnement si bien que le taux moyen général de l'exécution dégagé au cours des 7 années est de 25,34%, loin des 30% recommandés par les textes en vigueur.

C-Etude comparative des recettes et dépenses d'investissement

Le tableau et le graphique ci-dessous nous permettront de voir l'évolution des recettes et dépenses d'investissement à partir des données de nos enquêtes.

L'excédent des recettes d'investissement peut mieux se lire graphiquement. Le graphique ci-dessous présente donc son évolution de 2012 à 2018.

Graphique 8: Evolution de l'excédent des recettes d'investissement (tableau annexe 7)



Source : Réalisé par nous même à partir du compte administratif d'Abomey-Calavi (Juin 2020)

L'analyse de ce tableau et graphique montre le niveau d'investissement de la Commune d'Abomey-Calavi sur la période de 2012 à 2018 relativement aux ressources disponibles.

Son analyse permet aussi de remarquer que, de façon générale, on note des excédents des recettes d'investissement qui sont pratiquement infirmes par rapport aux dépenses d'investissement sur les périodes de 2012 à 2015 et 2017 à 2018, preuve que la commune a fait des investissements une priorité pour son développement et ce, grâce à ses partenaires techniques financiers. On note par ailleurs une valeur négative des excédents des recettes d'investissement en 2016, ce qui se traduit par une utilisation des fonds propres de la commune qui ont suppliés les fonds reçus des partenaires techniques financiers en cette année.

SECTION II : Validation des hypothèses et suggestions

Paragraphe 1- : Validation des hypothèses

Hypothèse 1 : Les recettes fiscales contribuent faiblement à l'amélioration des recettes budgétaires

L'analyse des données relatives à la contribution des recettes fiscales dans les recettes budgétaires de la commune d'Abomey-Calavi montre que le ratio R1 du tableau (Annexe 5) montrant le degré de détermination des recettes fiscales dans les recettes budgétaires sur la période de 2014 à 2018, est très faible. De même, l'existence d'une mauvaise corrélation entre les deux variables confirme encore cette faiblesse des recettes fiscales. Cela nous conduits donc à la conclusion que les recettes fiscales contribuent faiblement à l'amélioration des recettes budgétaires de la commune d'Abomey-Calavi. Ce qui va dans le même sens que notre hypothèse par conséquent la première hypothèse « Les recettes fiscales contribuent faiblement à l'amélioration des recettes budgétaires » est validée.

Hypothèse 2 : Le niveau des ressources mobilisées permet de satisfaire les besoins de financement de la commune d'Abomey-Calavi ;

L'analyse des données relatives aux ressources mobilisées et aux besoins de financement de la commune nous amène à la conclusion que le niveau de mobilisation des ressources permet à la commune de satisfaire ses besoins car le ratio de l'indépendance financière de 2014 à 2018 est de 535,92% en moyenne, supérieur à 75%. Ce qui est conforme à notre hypothèse formulée. On conclut donc que la deuxième hypothèse est confirmée.

Paragraphe 2- : Suggestions de l'étude.

Les différents problèmes posés et remarques faites sur le terrain et auxquelles s'ajoutent les différentes analyses nous interpellent tous. Pour cela, dans une perspective de renforcer les performances des impôts locaux, nous envisageons de faire des propositions afin de réduire les effets de ces problèmes sur le rendement des impôts locaux. Nous suggérons donc à toutes les élus locaux de :

- ☐ Augmenter le nombre de personnel que ce soit à la CIPE comme à la mairie afin de multiplier les contrôles ponctuels ;
- ☐ Renforcer la capacité des agents de la mairie en matière de la fiscalité locale leur permettant d'actualiser leurs connaissances professionnelles et d'être informé sur des nouvelles dispositions fiscales ;
- ☐ Réduire les dépenses de fonctionnement et faire en sorte qu'une part de recettes fiscales soit consacrée à l'investissement pour soulager la population et amorcer le développement à la base, qui peut constituer des facteurs stimulant l'adhésion de tous à l'impôt.

CONCLUSION GENERALE

L'adoption de la décentralisation au Bénin a été effective depuis 2003. Elle vise la promotion du développement et de la démocratie à la base. En effet, selon Monteiro « l'administration locale décentralisée est un mode de gestion des affaires locales qui se caractérise par deux traits : l'autonomie et l'autogestion. Les intérêts collectifs d'un groupe localisé d'habitants sont donc pris en charge par une collectivité territoriale autonome, dotée de la personne morale, juridiquement indépendante de l'Etat : celle-ci, disposant de ses propres moyens financiers et en personnel, organise elle-même ses propres services, ordonnés dans une structure indépendante de celle de l'Etat. Et cette collectivité est dirigée par des responsables désignés directement par la population concernée ». C'est dire que les communes se trouvent face à une autre réalité tant humaine que financière qui mérite d'être. Pour atteindre ces objectifs, les collectivités locales doivent disposer des ressources propres nécessaires et suffisantes. Il ressort des différentes analyses des données de la commune de d'Abomey-Calavi que les ressources fiscales contribuent à la mobilisation des recettes budgétaires mais cette contribution est très faible. Cette situation est due aux non performance de tout le système fiscal local et fait en même temps appel à des réformes successives dans la gestion de ces impôts locaux. De plus, la situation financière n'est pas reluisante. Il est donc évident que le processus de développement de la commune soit perturbé. La commune a donc cette obligation de se prendre en charge et prendre conscience de son niveau de développement.

Pour résoudre ces problèmes, il faudrait que les autorités en charges de la gestion de la collectivité locale prennent d'abord conscience des maux qui minent le développement de leur territoire puis trouvent des approches de solutions. Il faut donc que les élus locaux d'Abomey-Calavi soient sensibles aux

préoccupations des populations et sachent à cet effet qu'ils doivent compter d'abord sur leur capacité réelle à mobiliser les ressources internes suffisantes à leur fonctionnement et aux investissements.

En un mot, la commune est confrontée à de multiples difficultés en matière de la gestion fiscale, mais ces difficultés ne doivent pas constituer des raisons de relâcher les efforts de recouvrement des recettes propres. Parmi ses difficultés, nous pouvons citer la sous-estimation des potentialités que regorge la commune en matière fiscale, des comportements peu crédibles des contribuables et la fraude. Au niveau de l'administration fiscale, la difficulté majeure concerne le manque de moyen matériel et humain. L'informatisation de tous les services de même que le renforcement des contrôles seraient une solution à la fraude fiscale et à l'amélioration des prestations de service à la mairie.

En somme, tous les mécanismes utiles doivent être pensés pour redynamiser et moderniser la fiscalité locale dans la commune d'Abomey - Calavi et aussi dans toutes les communes. De plus, il faudrait recruter rationnellement le personnel, sensibiliser la population, disposer aux agents de poursuite des impôts et taxes de moyens nécessaires pour un recouvrement optimal des ressources propres comme l'a si bien dit F. Péchon : « la décentralisation est la capacité de mobilisation des ressources propres de la commune ».

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aïtondji A. (2010), ‘‘La fiscalité locale face au développement de la commune d’Abomey-Calavi’’, mémoire de maîtrise en Sciences Economiques, UAC, 81pp.
- Akinnomi E. (2015), ‘‘La mobilisation des ressources financières des collectivités locales de la commune de Save’’, mémoire de licence en sciences Economique, UAC, 75pp.
- Avougnanssou R. (1998), ‘‘Les impôts locaux : but et importance dans le développement des futures collectivités décentralisées’’, mémoire de fin de formation ENAI/UAC, 67pp.
- Avougnassou R. et Gervais (1998) ‘‘les impôts locaux : but et importance dans le développement des futures collectivités décentralisées’’ mémoire du cycle I administration des impôts, UNB, ENA.
- Awangan F. D. (1997), « Cours d'Initiation faits économiques et sociaux »
 - Azandosessi T. et Gbaguidi C. (2006), Cours de Fiscalité des entreprises, 4ème année Sciences Economiques/FASEG UAC.
- Bénin, Ministère des Finances et de l’Economie, BIPEN (2002), système fiscal au Bénin : efficacité et bien-être social, 104pp.
- Bouvier M. (1992), les finances locales, collection systèmes
- Camille T. (2002), ‘‘Problématique de l’incivisme fiscal au Bénin’’
- Mémoire de fin de formation à l’ENAM, UAC.
- Code général des impôts, édition 2004
- Comlan B. et Thierry T.T. (2007), ‘‘Analyse du mécanisme de mobilisation des ressources par les municipalités : cas de la commune d’Abomey-Calavi’’ mémoire de DESS à l’Université d’Abomey-Calavi (UAC), 54pp.

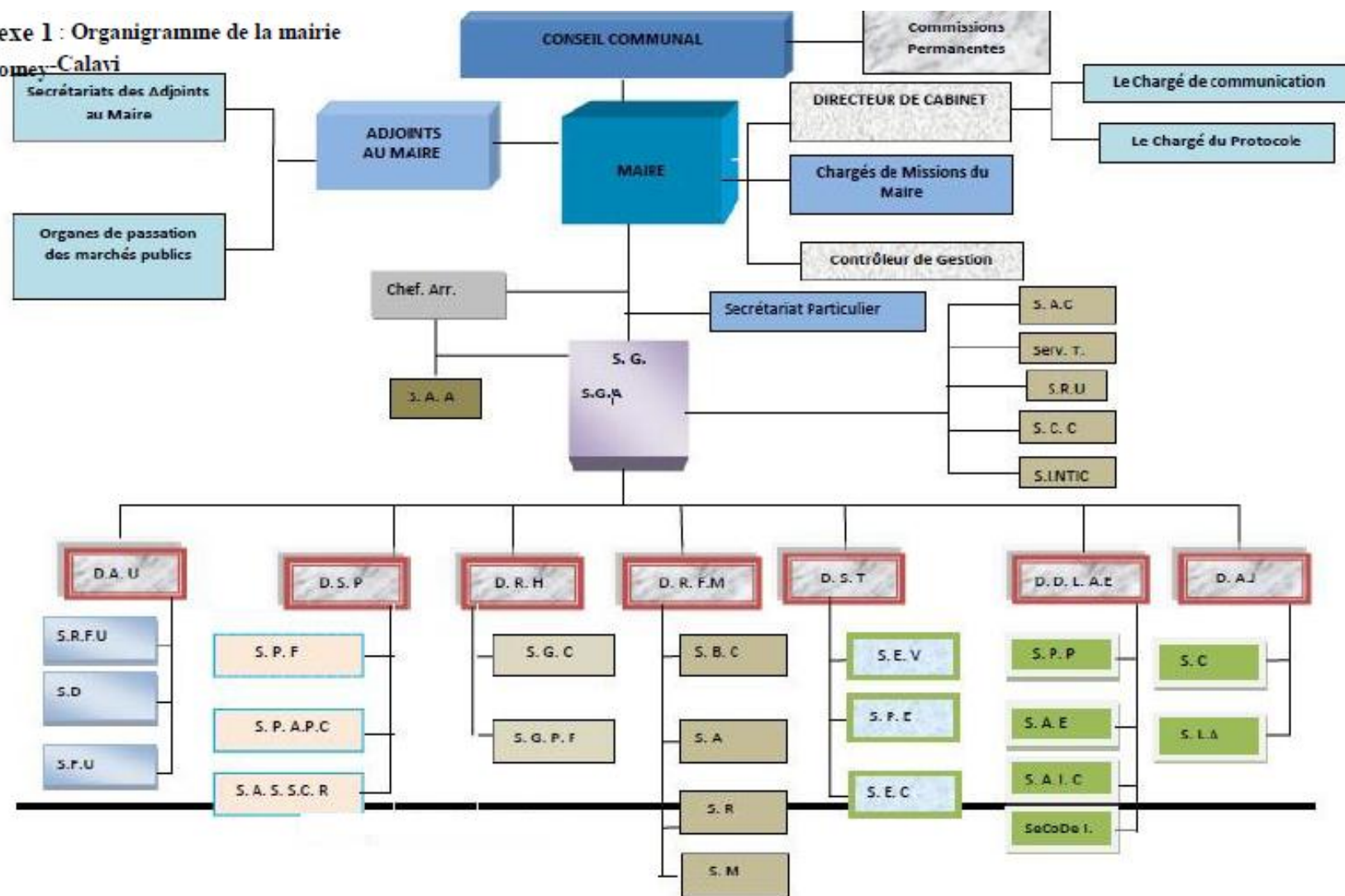
- Danwouignan F. (1999), ‘‘La politique fiscale, comme un instrument de développement économique et social : Cas de la République du Bénin’’, mémoire de fin de formation.
- Deruel F. (1995), finances publiques et pouvoir financier, paris Dallas
- Dictionnaire d’Economie et de Sciences sociales, édition C.D. Echaude maison Nathan.
- Dictionnaire universel, édition HACHETTE, Edicef, 1998
- Duverger M. (1979)
- François P. (2012), Lexique d’économie 12ème édition
- Houeto P. et Alagbé A. (2004), ‘‘Contribution à l’amélioration des ressources fiscale locales : cas de la commune d’Abomey-Calavi’’, mémoire de fin de formation à l’ENAM, UAC.
- LATOUCHE S. (2002), ‘‘ Le développement n'est pas le remède à la mondialisation, c'est le problème’’
- Laure M. (1993), ‘‘Sciences fiscales, presse universitaire de France’’ pp311360
- Loi de finances 2004 à 2010
- Mahugnon D. et Tadagbé D. V. (2012), ‘‘La fiscalité face aux enjeux du développement local : cas de la commune de Sèmè-Podji’’, mémoire de fin de maîtrise en Sciences de Gestion, UAC, 56pp.
- Mission de décentralisation (2005), décrets d’application des lois de décentralisation.
- Mission de décentralisation (2005), le guide du Maire
- Plan de Développement Communal (PDC) d’Abomey-Calavi : 2010 à 2018

- Segni B. (2000), ‘‘Contribution à l’amélioration de la mobilisation des ressources fiscale des budgets des collectivités locales : cas de Cotonou’’, mémoire de fin de formation à l’ENA, UNB.
- Smith A. (1776), ‘‘Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations’’ B
- **Sottin K. I.** et **Sèmilinko A.** (2004), ‘‘Problématique de recouvrement des impôts au Bénin’’, mémoire de fin de formation à l’UAC.
- Tchokona C. (2002) : ‘‘ la problématique de l’incivisme fiscal au Bénin’’, mémoire de fin de formation, Cycle I à l’ENA.

ANNEXES

Contribution de la fiscalité locale dans la mobilisation des ressources pour financement des collectivités locales au Bénin

Annexe 1 : Organigramme de la mairie d'Abomey-Calavi



Annexe 2

Années	Impôts Directs	Impôts Indirects	Impôts Locaux
2014	2 198 448 588	528 042 495	2 251 252 883
2015	2 455 043 815	801 936 626	3 256 980 441
2016	2 663 786 799	599 551 495	3 263 338 294
2017	2 777 765 695	448 387 122	3 226 152 817
2018	3 836 648 774	959 926 964	4 796 575 738

Source : Réalisé par nous même à partir du compte administratif d'Abomey-Calavi (Juin 2020)

Annexe 3: Prévisions et réalisations des impôts locaux

Années	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation en %
2014	3 059 600 355	2251 252 883	73,57
2015	3 313 292 449	3 256 980 441	98,30
2016	3 689 388 432	3 263 338 294	88,45
2017	3 142 380 554	3 226 152 817	86,15
2018	3 455 264 670	4 796 575 738	138,81

Source : Réalisé par nous même à partir du compte administratif d'Abomey-Calavi (Juin 2020)

Annexe 4: Les recettes budgétaires et les recettes fiscales

ANNEES	RECETTES FISCALES	RECETTES BUDGETAIRES	Ratio (R) en %
2014	1161506358	2187071813	53,11
2015	1 102859379	2436577809	45,26
2016	1135104589	2534586894	44,78
2017	1 267 770855	2724488245	46,53
2018	2037852811	3786812272	53,81

Source : Réalisé par nous même à partir du compte administratif d'Abomey-Calavi (Juin 2020)

Annexe 5: Etude comparée des ressources mobilisées et des besoins de financement

ANNEES	RESSOURCE MOBILISEES	BESOINS DE FINANCEMENT	Ratio (R) en %
2012	2 319 212 630	528955004	438,45
2013	2 565 625 861	557379401	460,30
2014	2 492 291 618	570051677	437,20
2015	2 500 538 439	705005566	354,68
2016	2 985 464 919	237 917134	1254,83
2017	3 194 852 855	590521433	541,02
2018	3 811 062 736	1438238230065	264,98

Source : Réalisé par nous même à partir du compte administratif d'Abomey-Calavi (Juin 2020)

Annexe 6: Evolution comparée des recettes et dépenses de fonctionnement

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	TAUX DE L'EXCEDENT PAR RAPPORT AUX RECETTES DE FONCTIONNEMENT (%)
2012	1 839 273 174	1 310 318 170	528 955 004	28,76
2013	2 117 400 631	1 560 021 230	557 379 401	26,32
2014	2 198 448 588	1628396911	570051677	25,93
2015	2 455 043 815	1 750 038 249	705 005 566	28,72
2016	2 663 786 799	2 425 869 665	237 917 134	8,93
2017	2 777 765 695	2 187 244 262	590 521 433	21,26
2018	3 836 648 774	3 398 418 709	1 438 230 065	37,47

Source : Réalisé par nous même à partir du compte administratif d'Abomey-Calavi, (2014-2018)

Annexe 7: Evolution comparée des recettes et dépense d'investissement

ANNEES	RECETTES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	EXCEDENT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Contribution de la fiscalité locale dans la mobilisation des ressources pour financement des collectivités locales au Bénin

2012	2 145 722 753	2 138 920 200	6 802 553
2013	2 603 012 622	2 218 258 261	384 754 361
2014	2 726 491 083	2 500 286 553	226 204 530
2015	3 256 980 441	2 502 250 365	754 730 076
2016	3 263 338 294	3 609 927 949	-346 589 655
2017	3 226 152 817	3 011 282 381	214 870 436
2018	4 796 575 738	3 831 041 465	965 534 273

Source : Réalisé par nous même à partir du compte administratif d'Abomey-Calavi,
(2012-2018)

Table des matières

AVERTISSEMENT	ii
Dédicace1	iii
Dédicace 2	iv
Remerciements	v
Liste des sigles et abréviation.....	vi
Liste des figures.....	vii
Résumé	viii
Abstract	viii
Sommaire.....	ix
Introduction	1
CHAPITRE I : 4CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE, RESTITUTION DES OBSERVATIONS.....	4
SECTION 1 : cadre institutionnel de l'étude.....	5
Paragraphe 1 : Localisation et situation socio-économique de la commune d'Abomey-Calavi.	5
A- Présentation de la situation géographique.....	5
B- Présentation de la potentialité économique et patrimoniale.....	6
a- Secteur primaire	6
b- Secteur Secondaire	7
c- Secteur Tertiaire.....	7

d- Autres potentialités socio-économique de la commune : Au plan de l'Organisation de la Société Civile (OSC).....	9
Paragraphe 2 : La Mission et l'organisation fonctionnelle et administrative de la Mairie d'Abomey-Calavi	12
A - Attribution et fonctionnement de la Mairie a- Attributs	12
b-Modalités de fonctionnement.....	12
B- Présentation de l'organisation administrative de la Mairie d'Abomey - Calavi	13
a- Les organes délibérants et exécutifs de la commune	13
b- Les services administratifs de la commune.....	15
CHAPITRE II: CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE	19
SECTION 1 : Cadre théorique de l'étude.....	20
Paragraphe1 : Problématique et intérêt de l'étude	20
A- Problématique	20
B- Intérêts de l'étude	22
Paragraphe2 : Objectifs et Hypothèses de l'étude	22
A-Objectifs	22
1-Objectif général.....	22
2-Objectifs spécifiques	22
B-Hypothèses de l'étude	22
SECTION 2 : La revue de la littérature et méthodologie de recherche.....	23
A-Classification de quelques concepts.....	23

1-Décentralisation	23
2- Développement Local	24
3- Commune	25
4- Collectivités locales ou territoriales.....	25
5- Généralités sur les impôts et leurs classifications.....	26
B- Approche analytique de recouvrement fiscal.....	28
C- Apports théoriques	29
D- Quelques travaux de recherche	30
Paragraphe 2 : Cadre méthodologique de l'étude	33
I- Choix du cadre de l'étude.....	33
II-Outils de collecte des données	34
A-La recherche documentaire	34
B- Internet.....	34
C-Entrevue.....	35
III- Outils de traitement des données	35
IV-Cadre opérationnel.....	35
A- Analyse des objectifs avec la statistique descriptive	35
1-Analyse par rapport à l'objectif spécifique1	35
2- Analyse par rapport à l'objectif spécifique 2.....	36
B- Techniques de vérification des hypothèses	37
C- Limite de l'étude	37
CHAPITRE III : 38PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS, VALIDATIONS DES HYPOTHESES ET SUGGESTIONS	38

SECTION 1 : Présentation et analyse des résultats	39
Paragraphe 1 - : Présentation des résultats liés aux ressources financières de la commune d'Abomey-Calavi	39
A- Le recouvrement des recettes fiscales.....	39
B-Evolution des prévisions et réalisations des impôts locaux	40
C-Analyse de la corrélation entre les recettes budgétaires et recettes fiscales. ..	41
D-Analyse des résultats liés aux recettes budgétaires et aux recettes fiscales....	43
Paragraphe 1 : Présentation des résultats liés aux ressources financière de la commune d'Abomey-Calavi de 2012 à 2018.....	45
A-Analyse comparative des ressources mobilisées et des besoins de financement.	45
B-Analyse comparative des recettes et dépenses de fonctionnement.....	46
C-Etude comparative des recettes et dépenses d'investissement.....	47
SECTION II : Validation des hypothèses et suggestions	48
Paragraphe 1- : Validation des hypothèses	48
Paragraphe 2- : Suggestions de l'étude.	49
CONCLUSION GENERALE	50
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	52
ANNEXES	a
Table des matières	f